

Le plan d'intervention

Une démarche dynamique et participative pour la réussite de l'élève



Si vous avez des questions en lien avec le plan d'intervention, vous pouvez communiquer avec l'**enseignant** de votre enfant ou auprès d'un membre de la **direction de l'école**.

Vous pouvez également communiquer avec le *Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* (CCSEHDA) :
ccsehdaa@cslaval.qc.ca
(450) 662-7000 poste 1597

QU'EST-CE QU'UN PLAN D'INTERVENTION?

- ▶ C'est une démarche de concertation entre les parents et l'école qui vise à aider l'élève à réussir.
- ▶ Le plan d'intervention (PI) doit tenir compte des besoins et capacités de l'élève.

POUR QUELS ÉLÈVES FAIT-ON UN PLAN D'INTERVENTION?

Au préscolaire, au primaire et au secondaire :

- ▶ Pour les élèves ayant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage.
- ▶ Pour certains élèves à risque ayant des difficultés d'adaptation ou qui, temporairement, vivent des situations difficiles ou pour tout autre élève qui en éprouve le besoin.
- ▶ Pour tous les élèves handicapés en classe spécialisée ou en classe ordinaire.
- ▶ Pour les élèves en formation préparatoire au travail (FPT), en formation métier semi-spécialisé (FMS) et au programme de formation axée sur l'emploi (PFAE).

POURQUOI ÉLABORE-T-ON UN PLAN D'INTERVENTION?

- ▶ Pour favoriser la réussite de l'élève;
- ▶ Pour avoir une vue d'ensemble de la situation de l'élève;
- ▶ Pour identifier le plus judicieusement possible les objectifs à poursuivre afin d'aider l'élève;
- ▶ Pour coordonner les actions de tous les intervenants concernés, dont les parents, l'élève lui-même et les partenaires scolaires ou sociaux;
- ▶ Pour évaluer périodiquement les progrès de l'élève dans le développement de ses compétences et de ses comportements.

QUI PARTICIPE AU PLAN D'INTERVENTION?

- ▶ L'équipe est composée du directeur de l'école ou de son représentant, de l'enseignant, des professionnels, des parents et de l'élève si celui-ci en est capable.
- ▶ À la demande de l'équipe-école ou des parents, d'autres intervenants peuvent participer à la rencontre.

NOTE : Au besoin, la direction de l'école peut donner aux parents la possibilité de se faire accompagner pour faciliter leur participation.

Source : [Une école adaptée à tous ses élèves, Politique de l'adaptation scolaire](#) MEESR, p. 26.

QUELLES ACTIONS DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES AVANT DE METTRE EN PLACE UN PLAN D'INTERVENTION?

Dans un premier temps, l'enseignant doit :

- ▶ Identifier la difficulté de l'élève, puis ajuster son enseignement;
- ▶ Consigner des observations, compiler des travaux de l'élève ou les deux;
- ▶ Informer les parents et les impliquer dans une première recherche de solutions;
- ▶ Faire part à la direction de l'état de la situation de cet élève.

Dans un second temps, la direction :

- ▶ S'assure que l'évaluation des besoins et des capacités de l'élève sera faite, en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire.

QUE CONTIENT UN PLAN D'INTERVENTION?

- ▶ Les renseignements nominatifs concernant l'élève;
- ▶ La date de la réunion d'élaboration du plan d'intervention;
- ▶ La liste des personnes présentes et leur fonction;
- ▶ Une description des forces et des besoins de l'élève;
- ▶ Les objectifs à poursuivre et les compétences à développer;
- ▶ Les moyens d'intervention retenus pour atteindre ces objectifs;
- ▶ Les critères de réussite (mesurables) des objectifs visés;
- ▶ Le titre et le nom des personnes responsables de chacun des objectifs et des moyens, leur rôle et leurs responsabilités;
- ▶ Des échéances prévues pour les moyens;
- ▶ La signature des personnes présentes;
- ▶ Les suivis sont rédigés par les intervenants et communiqués aux parents pour évaluer l'efficacité des moyens mis en place tout au long de la démarche du plan d'intervention.

COMMENT SE DÉROULE LA RENCONTRE D'ÉLABORATION DU PLAN D'INTERVENTION?

- ▶ La première rencontre dure généralement de 45 à 60 minutes.
- ▶ Les participants discutent de la situation de l'élève, de la sélection des objectifs d'intervention, de la planification des moyens nécessaires pour y arriver, des besoins prioritaires et des modalités d'évaluation des actions posées.
- ▶ C'est une occasion :
 - d'arriver à une compréhension des points de vue de chacun;
 - d'acquérir une vision commune de la situation de l'élève;
 - d'agir en concertation dans le choix des objectifs à poursuivre et des moyens à mettre en place pour y parvenir;
 - de s'engager dans des actions concrètes.

COMMENT APPLIQUE-T-ON LE PLAN D'INTERVENTION?

- ▶ L'élève réalise les apprentissages souhaités avec l'aide des intervenants et des parents.
- ▶ Chacun assume ses responsabilités dans le soutien à l'élève :
 - observation des changements ou de la progression;
 - évaluation de la pertinence des moyens et des stratégies;
 - suivi périodique et révision du PI lorsque nécessaire.

POURQUOI VOTRE PARTICIPATION EST-ELLE IMPORTANTE?

Vous jouez un rôle essentiel dans la vie de votre enfant. Vous êtes les personnes qui le connaissez le mieux. Vous êtes des ressources indispensables. Votre participation active et positive comporte plusieurs avantages pour votre enfant :

- ▶ Il constatera que l'école et les parents travaillent ensemble.
- ▶ Il réalisera qu'il est au cœur de nos priorités.
- ▶ Il aura une attitude plus positive face à l'école.
- ▶ Il surmontera mieux les situations difficiles.
- ▶ Il augmentera ses chances de réussir.

POURQUOI VOTRE PARTICIPATION EST-ELLE IMPORTANTE? ... (suite)

Votre expertise parentale nous est indispensable
Votre participation active au plan d'intervention :

- ▶ Ajoutera un point de vue complémentaire et utile;
- ▶ Contribuera à améliorer les interventions de l'école;
- ▶ Assurera une cohérence et une continuité entre ce qui se vit à la maison et ce qui se fait à l'école.

NOTE : Si vous ne pouvez être présent, la rencontre du plan d'intervention se tiendra tout de même et une copie du plan d'intervention vous sera acheminée.

QUELS SONT VOS DROITS?

- ▶ Participer à l'élaboration du plan d'intervention;
- ▶ Être informé régulièrement sur l'évolution de votre enfant au regard des objectifs fixés;
- ▶ Avoir en main une copie du plan d'intervention;
- ▶ Être rassuré sur les différents aspects de la confidentialité;

NOTE : Le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ([CCSEHDAA](#)) de votre commission scolaire peut répondre à vos questions concernant le plan d'intervention.

QUELLES SONT VOS RESPONSABILITÉS FACE AU PLAN D'INTERVENTION?

- ▶ Transmettre à l'école toutes les informations utiles à la réussite scolaire de votre enfant;
- ▶ Participer aux discussions sur la mise en place de son plan d'intervention et à la révision périodique de ce plan;
- ▶ Autoriser les évaluations et les services nécessaires pour aider votre enfant;
- ▶ Signer le plan d'intervention de votre enfant.

POUR BIEN VOUS PRÉPARER À LA RENCONTRE

Voici une liste de questions auxquelles vous pourriez répondre avant la rencontre

- ▶ Quelles sont les forces de mon enfant?
- ▶ Quelles sont ses difficultés?
- ▶ Quels sont ses goûts et ses centres d'intérêt?
- ▶ Quels sont ses besoins?
- ▶ Quelles sont mes inquiétudes?
- ▶ Qu'est-ce que je voudrais que l'enseignant et la direction sachent de mon enfant?
- ▶ Quelles sont les personnes que je pourrais inviter à la rencontre?
- ▶ Quelles sont les observations qu'il serait important de noter sur le comportement de mon enfant?
- ▶ Etc.

Il existe un document « *aide-mémoire à l'intention des parents* ».
Ce document peut vous aider à consigner vos observations.

DES APPROCHES GAGNANTES À FAVORISER

- ▶ Travaillez en collaboration avec l'école;
- ▶ Parlez avec votre enfant de son école;
- ▶ Si vous avez des rapports de spécialistes extérieurs à l'école, apportez-les avec vous;
- ▶ Convenez du mode de communication pour assurer un suivi avec l'école : agenda, téléphone, rencontre.

LA PARTICIPATION DE VOTRE ENFANT

L'enfant est le premier concerné par les décisions qui seront prises.

Voici quelques suggestions pour préparer votre enfant à participer à cette rencontre

- ▶ Lui expliquer pourquoi cette réunion aura lieu.
- ▶ L'informer à l'avance qu'il sera invité.
- ▶ L'informer des personnes qui seront présentes à la réunion et du temps prévu pour sa participation.
- ▶ Discuter avec lui de ce qu'il aimerait retrouver dans son plan d'intervention (ses forces, les moyens pour atteindre certains objectifs, etc.).
- ▶ Lui parler de son plan d'intervention de l'année dernière ou l'informer de ce que contient un plan d'intervention.
- ▶ Faire avec lui une liste des sujets dont vous avez discuté ensemble et s'assurer qu'il apporte la liste avec lui lors de la rencontre.
- ▶ Lui faire part de ce que vous avez l'intention de dire lors de la rencontre.
- ▶ Après la réunion, dire à votre enfant que vous êtes fier de lui parce qu'il aide à prendre des décisions importantes pour son éducation, pour son avenir.



Services éducatifs, secteur des jeunes
Le plan d'intervention
2015/ff/sbm/CCSEHDA